

Paris, le 23/02/2026,

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP GAY-LUSSAC HERITAGE (Part A : FR0010883017 – Part I : FR0010887166) et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous tenions à vous informer que la société de gestion GAY-LUSSAC GESTION a souhaité modifier l'orientation de la gestion de ce FCP.

Quelles modifications vont intervenir sur le fonds ?

Dans un environnement de marché marqué par une évolution des taux et une volatilité accrue, la société de gestion a fait évoluer le cadre de gestion du Fonds afin d'en renforcer la cohérence et la lisibilité. Ces ajustements concernent l'objectif de performance, exprimé par rapport à **50% Ester + 50% Bloomberg indice Euro Corporate Bonds 1-5 ans (coupons réinvestis)**, ainsi que la mise en place du Swing Pricing visant à protéger les porteurs de long terme.

Les évolutions apportées au Fonds modifient de manière significative son profil de rendement et de risque, notamment du fait de l'ajustement de son cadre d'investissement et de ses marges d'exposition. Le détail de l'ensemble des modifications est présenté dans le tableau récapitulatif ci-après.

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre fonds avait pour objectif de surperformer l'indice composite 70% Pan-European Aggregate Corporate 3-5 Years + 20% Stoxx Europe 600 NR + 10% Ester capitalisé, - coupons et dividendes nets réinvestis sur un horizon recommandé de trois ans.

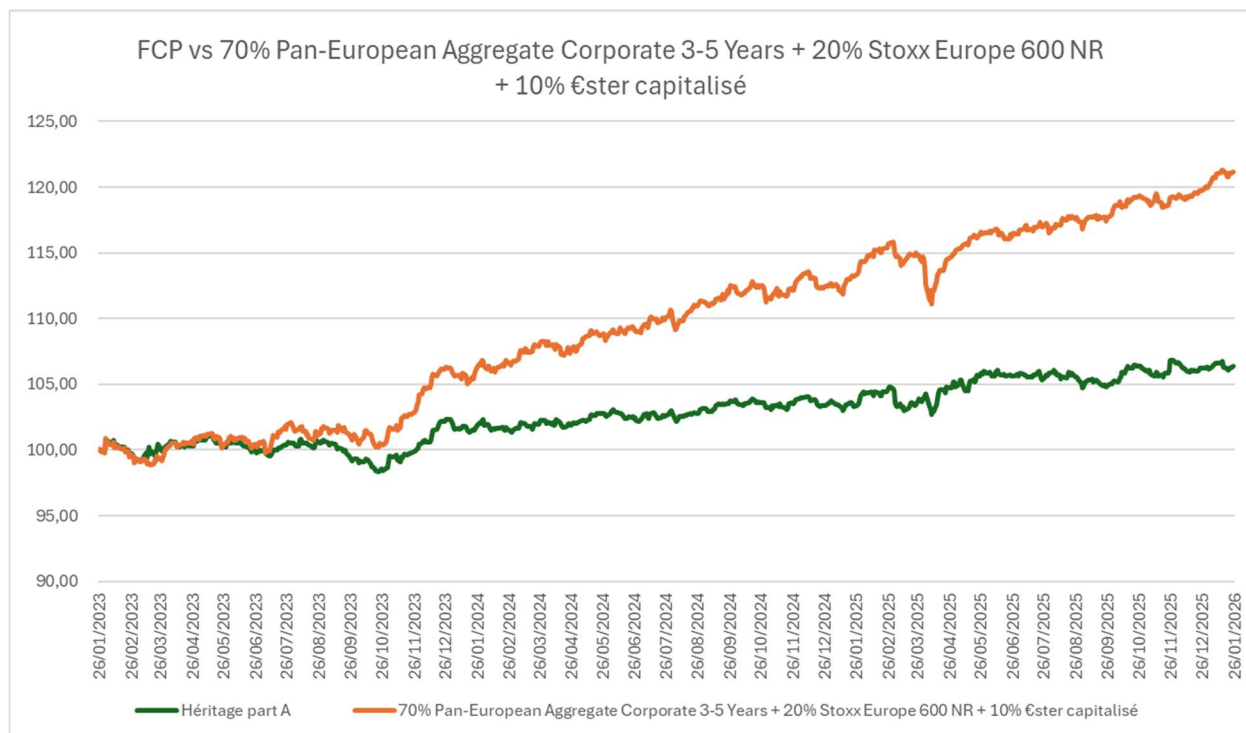
Sa performance enregistrée est marquée par une sous-performance relative par rapport à l'indice de référence actuel sur l'horizon recommandé de trois ans : la performance enregistrée de l'indice composite est de +21.18% (soit 6.61% annualisé) contre une performance nette de frais de 6.36% (soit 2.08% annualisé) pour la part A du FCP.

Ce résultat s'explique principalement par :

- Le décalage structurel entre la composition effective du portefeuille (filtre ESG strict) et la nature de l'indice retenu (grandes capitalisations, sans contrainte ESG) ;
- La sous-performance notable des indices européens ESG par rapport aux indices actions traditionnels sur la période observée depuis le 31/12/2022 (3 ans), Stoxx 600 Europe Net Return : +59 % vs MSCI Europe SRI : +38 % (21 % de sous-performance des indices ESG) ;
- Un biais marqué en faveur des valeurs françaises dans la stratégie actions du fonds : CAC Index Net Return : +40 %, contre un Stoxx 600 Europe NR à +59 % (19 % de sous-performance).
- Une orientation small & mid caps de l'exposition actions, alors que l'indice de référence était constitué de 80 à 90 % de large caps ; l'environnement de marché s'est révélé particulièrement défavorable aux small/mid caps par rapport aux grandes capitalisations, générant un second facteur notable de sous-performance relative.
- La couverture partielle du risque actions via des contrats futures sur indices large caps non filtrés ESG, renforçant le décalage entre, d'un côté, un portefeuille investi mêlant contraintes ESG et

exposition small/mid caps, et, de l'autre, la nature des instruments de couverture alignés sur les grandes capitalisations traditionnelles ; ce mécanisme a amplifié l'écart relatif au benchmark, porté à la hausse sur la période par la très bonne performance des large caps européennes.

Vous trouverez ci-dessous un graphique illustratif.



Quand ces modifications interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le 30/03/2026 (*Un mois après que les porteurs en auront été informés*).

Si les modifications ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais (aucune commission de rachat n'étant prélevée pour ce FCP).

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : OUI

Augmentation du profil rendement/risque : OUI

Augmentation des frais : OUI

Ampleur de l'évolution du profil de rendement risque : Très Significative



Quel est l'impact de ces changements sur votre fiscalité ?

L'opération envisagée n'a aucun impact sur votre fiscalité.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

	Avant	Après	
Régime juridique et politique d'investissement			
Objectif de gestion*	Au terme de l'horizon de placement fixé à trois ans, l'objectif du Fonds est la réalisation d'une performance annualisée supérieure à 70% Pan-European Aggregate Corporate 3-5 Years + 20% Stoxx Europe 600 NR + 10% €ster capitalisé, - coupons et dividendes nets réinvestis.	Au terme de l'horizon de placement fixé à trois ans, l'objectif du Fonds est la réalisation d'une performance annualisée nette de frais supérieure à 50% Ester + 50% Bloomberg Euro Corporate 1-5 ans (coupons réinvestis) - en s'exposant de manière diversifiée aux produits de taux.	
Indice de référence	70% Pan-European Aggregate Corporate 3-5 Years + 20% Stoxx Europe 600 NR + 10% €ster capitalisé, coupons et dividendes nets réinvestis.	50% Ester + 50% Bloomberg Euro Corporate 1-5 ans (coupons réinvestis)	
Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de la stratégie d'utilisation des dérivés	Le fonds a recours aux instruments financiers à terme sur actions, taux et devises à des fins d'exposition et de couverture pour un total d'engagement de 100%.	Le fonds conserve la faculté d'utiliser des instruments financiers à terme sur actions, taux et devises à des fins d'exposition et de couverture mais sur un engagement élargi de 200%.	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Risque actions [0% ; 30%] Risque high Yield [Néant]	Risque actions [-20% ; 10%] Risque high Yield [00% ; 100%]	- +

	Risque de taux [70% ; 100%]	Risque de taux [70% ; 100%]	=
Modalités de fonctionnement			
Swing Pricing	Néant	Le Swing Pricing consistera à ajuster la valeur liquidative lorsque les souscriptions ou rachats sont importants, afin que les frais liés aux transactions soient supportés par les investisseurs à l'origine de ces mouvements et non par ceux qui restent dans le fonds.	
Frais			
Commission de mouvement	0,36% TTC maximum du montant brut de la transaction excepté pour les obligations : 0,06% TTC maximum du montant brut de la transaction.	Aucune commission de mouvement n'est perçue par la société de gestion. Un montant forfaitaire de 0 à 80€ selon la place est perçu par le dépositaire.	
Frais de fonctionnements et autres services	Néant	0,10%.	
Commission de surperformance	15,00% TTC de la performance annuelle du Fonds au- delà d'une valorisation minimale nette de 50% Bloomberg Euro Corporate 1-5 ans + 50% €ster capitalisé, coupons et dividendes nets réinvestis, sur un an.	Part A : 15,00% TTC de la performance annuelle du Fonds au- delà d'une valorisation minimale nette de 50% €ster capitalisé + 50% Bloomberg Euro Corporate 1-5 ans (coupons réinvestis), sur un an. Part I : 15,00% TTC de la performance annuelle du Fonds au- delà d'une valorisation minimale nette de 50% €ster capitalisé + 50% Bloomberg Euro Corporate 1-5 ans (coupons réinvestis) sur un an.	
Informations pratiques	Vous pouvez obtenir le DIC PRIIPS et le prospectus de votre FCP sur simple demande auprès de GAY-LUSSAC GESTION – 45 Avenue Georges V – 75008 PARIS. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de GAY-LUSSAC GESTION.		
Dénomination	GAY-LUSSAC HERITAGE	GAY-LUSSAC HERITAGE SELECTION CREDIT	

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 20/02/2026.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous nous permettons cependant d'attirer votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du **Document d'Information Clé** (DIC).

Vous pouvez obtenir le DIC PRIIPS et prospectus de votre FCP dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès de GAY LUSSAC GESTION – 45 Avenue Georges V – 75008 PARIS.

Du fait de la modification du profil de risque, les actions proposées sont les suivantes :

- Si la modification vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire ;
- Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais (aucune commission de rachat n'étant prélevée pour ce FCP) ;
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, vous êtes invité à prendre contact avec votre Banquier Privé.

Ce dernier se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous aurez besoin sur ces modifications. N'hésitez pas à le contacter régulièrement pour faire un point sur l'ensemble de vos placements financiers.

Nous vous remercions par avance de votre confiance et vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Emmanuel Laussinotte
Président